

Service Risque, Crise et Éducation Routière
Unité Risques, Prévention et Information

La Roche-sur-Yon, le 04 DEC. 2025

Dossier suivi par : Julien TROMPAT
Tél. : 02 51 44 31 73
Mail : julien.trompat@vendee.gouv.fr

**Compte rendu du Comité de pilotage
dans le cadre de l'élaboration du PPRi rivière Autise Sèvre niortaise
du jeudi 23 octobre 2025 – 14h30
à la mairie de Vix**

Participants :

Nom – Prénom	Collectivité / Service / Entité
Pecate Christophe	Sous-préfet de Fontenay-le-Comte
Martineau Patrick	DDTM85
Trompat Julien	DDTM85
Bossard Michel	Maire Rives d'Autise
Chevalier Jean-Claude	Commune de Vix
Colas Stanislas	SMVSA
Gelot Jean-Marie	Commune de Maillé
Guignard Elsie	Chambre d'agriculture
Lambert Marc	IIBSN
Lieutenant Gaëtan Georgeault	SDIS 85
Martin Aurélie	CCPFV/CCPLC/VSA Unité ADS
Poitiers Dominique	SMVSA
Touret Yoann	IIBSN

Contexte et objectif

La réunion du comité de pilotage du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) Autise – Sèvre Niortaise s'est tenue le 23 octobre 2025 à Vix, sous la présidence de M. le Sous-préfet, qui a ouvert la séance en rappelant les enjeux de prévention et de planification du territoire face au risque d'inondation. Il a souligné l'importance d'un travail concerté entre l'État, les collectivités et les acteurs locaux afin de garantir une urbanisation maîtrisée et résiliente. Cette rencontre avait pour objectif de présenter la phase 3 du PPRI, centrée sur la caractérisation des enjeux sur les six communes concernées : Rives d'Autise, Saint-Pierre-le-Vieux, Maillezais, Maillé, Vix et Doix-les-Fontaines.

Déroulé de la réunion

La DDTM de la Vendée a exposé les fondements méthodologiques du travail réalisé, reposant sur le décret du 5 juillet 2019, les guides méthodologiques nationaux, ainsi que sur la participation des communes et autres partenaires durant les cinq mois de concertation sur les cartes. Les données issues du PAPI, des bases nationales et des vérifications de terrain ont permis un recensement précis des enjeux exposés aux inondations, se traduisant par des cartes d'enjeux dits « ponctuels » (notamment enjeux sensibles et stratégiques).

Les résultats mettent en évidence environ 341 bâtiments inondables (maison ou habitat collectif), soit 361 logements, et 86 entreprises concernées, représentant près de 850 habitants et une centaine d'emplois exposés. Cet inventaire constitue l'état de référence (T0), qui servira notamment de base pour évaluer en quoi le projet de planification d'urbanisme du territoire (SCOT/PLUI/OAP/projet de renouvellement urbain...) en zone inondable réduit la vulnérabilité avant/après. Le sous-préfet de Fontenay-le-Comte et la DDTM insistent auprès des élus sur l'importance de traiter le sujet des « risques » dans la révision en cours du PLUI/H, sans quoi, cela pourrait compliquer l'émergence de nouveaux projets, notamment dans le cadre du renouvellement urbain.

La DDTM a également présenté les cartes de zonage d'enjeux distinguant trois niveaux : centre urbain, zone urbanisée hors centre urbain et zone non ou peu urbanisée.

Bien que cette étape vienne clore la phase enjeux, il sera toujours possible de modifier ces cartes si besoin au cas par cas par la suite.

La chambre d'agriculture a signalé que des bâtiments agricoles seront potentiellement à rajouter suite au recueil de données effectué par la chambre d'agriculture. Le maire de Maillé s'interroge sur le comblement des dents creuses sur sa commune en zone inondable. La DDTM précise que le comblement des dents creuses ne concernera pas ce territoire. En effet, cette disposition n'est rendue possible que dans les espaces classés « centre urbain » au titre de la phase « enjeux » du PPRI, ce qui n'est pas le cas pour ce PPRI. Les conditions pour classer un espace en « centre urbain » ne sont pas réunies : forte densité, mixité des usages, continuité du bâti, historicité du bâti. Seul le centre de Fontenay-le-Comte réunit ces conditions à proximité.

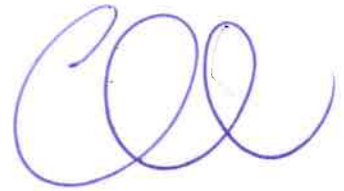
Perspectives/étapes à venir

La DDTM a présenté le calendrier prévisionnel et la méthode de travail :

- d'ici fin 2025/début 2026 : écriture d'une trame de règlement et d'une carte de zonage. La DDTM se rapprochera des différents partenaires techniques autant que de nécessaire d'ici les municipales de mars 2026
- avril/juin 2026 : acculturation des nouveaux élus et nouvelles équipes au PPRI et concertation sur le zonage et le règlement
- 2nd semestre 2026 : finalisation de la phase réglementaire et réunions publiques
- 2027 : consultation, enquête publique et approbation

L'ordre du jour étant épuisé et les partenaires n'ayant plus de remarques, le sous-préfet de Fontenay-le-Comte acte la fin de cette phase « enjeux ». Les cartes d'enjeux seront mises en ligne sur le site des services de l'État en Vendée, avec la présentation et le compte-rendu. Le site dédié aux deux PPRI Sud Est Vendée sera mis à jour : <https://ppri-sudest-vendee.fr/>

Le sous-préfet de Fontenay-le-Comte,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.